

Objet de la CPI : L'Institut national du patrimoine organise, en partenariat avec l'École du Louvre, l'École nationale des chartes et la Fondation Culture & Diversité, et avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires, une classe préparatoire intégrée aux concours externes de conservateur du patrimoine. Ce dispositif participe de la démarche de labellisation Egalité et Diversité de l'Institut national du patrimoine.

La classe préparatoire intégrée a pour objet d'aider ses élèves à préparer les épreuves écrites et orales des concours externes de conservateur du patrimoine (concours Etat et collectivités territoriales) en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un tutorat et un appui financier.

Durée de la CPI : 11 mois (22 août 2018-début juillet 2019)

Conditions d'accès :

- sans conditions d'âge ;
- licence ou diplôme équivalent (ou inscription dans une formation de ce type en 2017) ;
- ressources permettant d'être éligible aux allocations pour la diversité.

Le plafond de ressources pour bénéficier d'une allocation pour la diversité dans la fonction publique est fixé à 33 100 € euros.

Les critères de sélection sont les suivants :

- motivation pour la classe préparatoire intégrée, les concours et le métier de conservateur du patrimoine ;
- mérite académique apprécié au regard des conditions familiales, sociales et matérielles.

Nombre de places offertes : environ 15, toutes spécialités confondues (Archéologie, Archives, Monuments historiques et inventaires, Musées, Patrimoine scientifique, technique et naturel)

Date de retrait des dossiers d'inscription : A partir du lundi 5 mars 2018

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : vendredi 27 avril 2018

Epreuve orale de sélection : juin 2018

Rentrée de la CPI : mercredi 22 août 2018

Pour toutes informations complémentaires :

Site internet : www.inp.fr (rubrique Formation des conservateurs)

Adresse mail : cpi@inp.fr

Téléphone: 01 44 41 16 03